



LYON, LE 29 OCT 2008
NOS RÉF. MM - Dossier 2008-232
CONTACT Maud MASSARDIER/Médecin-chef JG. DAMIZET
TÉLÉPHONE 04 72 84 37 24
TÉLÉCOPIE 04 72 84 37 07
COURRIEL mmassardier@sdis69.fr

Monsieur le secrétaire général
Syndicat SUD des sapeurs-pompiers professionnels et
des personnels administratifs techniques et sociaux du
SDIS du Rhône
19 avenue Debourg
69007 LYON

Vaccination contre la grippe

Monsieur le secrétaire général,

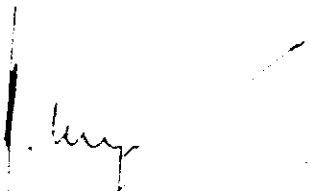
Par courrier en date du 25 septembre 2008, vous sollicitez le SDIS du Rhône pour qu'il offre à ses agents la possibilité de se faire vacciner contre la grippe.

Cette vaccination préventive ne constitue en aucune manière une obligation de l'employeur.

Toutefois, j'ai le plaisir de vous informer que des dispositions ont été prises par le Service de santé et secours médical, pour préparer l'accès à une vaccination contre la grippe saisonnière pour l'ensemble des personnels du SDIS (sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, et personnels administratif, technique et social), et ce depuis le début de l'année 2008, à travers l'acquisition de doses vaccins et la mise en place d'une organisation de vaccination spécifique.

Dans quelques jours, à l'occasion de l'entrée dans la période de vaccination 2008, une note vous informera des modalités pratiques de réalisation de ces vaccinations, dont les frais seront à la charge du SDIS.

Je vous prie d'agréer, monsieur le secrétaire général, l'assurance de mes salutations distinguées.



Michel MERCIER
Président